Mon cher Papa,

Je suis très embêté depuis notre coup de téléphone.

Je ne pensais pas que tu verrais cela sous cet œil là, avec cette inquiétude que je voulais justement éviter.

Tes termes : « je suis donc en faillite personnelle » et « tu m'as embringué dans tes affaires » ne me seraient jamais venus à l'esprit et me semblent excessifs (voire irréels.)

Nous allons en parler vendredi, mais j'aime toujours mieux que chacun ait d'abord les éléments …. avant la discussion.
Ou en tout cas, que l'on sache quel est le point de vue de l'autre :
je connais le tien, voici le mien.

1) « faillite personnelle » :

ma définition de la faillite (personnelle ou non), ce n'est pas d'être endetté, mais d'être dans l'incapacité de pouvoir rembourser ses dettes.
(J'ai probablement tort sur la définition exacte, car je ne suis pas un comptable.)

Ce n'est ni ton cas (ni avant, ni maintenant), ni le mien.

Dans le cas qui nous intéresse, non seulement tes dettes peuvent être remboursées, mais elles seront remboursées (et non plus par toi, mais par moi.)

Les mensualités passent juste de 350 € (payées par toi) à 485 € (payées par moi.)

C'est-à-dire une différence de 135 € / mois dans l'absolu.

(J'ai fait une petite erreur dans le courrier précédent : les mensualités ne seront pas de 500 € mais de 485 €, hors assurance blessures 12,95 € / mois.)

Sauf que,

- pour toi, il s'agit d'une ÉCONOMIE de 350 € par mois : 4.200 € par an (tu as appelé cela un détail, mais pour moi c'était essentiel dans la DECISION que j'ai prise : je pense que 4.200 € de plus par an pour toi n'est pas négligeable.)
- pour moi, il s'agit d'un TRANSFERT de règlement (485 € à Médiatis, via ton compte, au lieu de 500 € à divers huissiers, en ayant soldé plusieurs dossiers.)

Jusque là, je ne vois pas de raison d'inquiétude, ni de faillite personnelle.

La situation à fin Juin était la suivante :

Le montant du plafond de ton emprunt étant de 20.800 €,
tu avais donc un montant disponible de 5.716 €
(je n'utilise pas les termes de « passif » et « actif » mais les termes mentionnés sur les documents Médiatis)

Tu avais donc emprunté 15.177 € que tu remboursais à raison de 350 € par mois.
(dont 39,28 € de capital)

Et il se trouve que ton compte courant était largement créditeur :
tu n'avais donc pas dépensé la totalité de ces 15.177 € (j'arrondis à 15.200)

D'ailleurs, tu m'en avais parlé en début d'année et tu te demandais si tu ne ferais pas mieux de faire un virement à Médiatis (pour réduire le montant de tes mensualités.)

Après calculs, j'ai déterminé (peut-être à tort) que tu avais RÉELLEMENT utilisé 8.100 € sur les 15.200 empruntés, et que 7.100 € étaient restés présents sur ton compte (« sans utilisation ou destination particulière » : terme non comptable qui me vient à l'esprit.)

Ici, je fais une parenthèse :
Je fais amende honorable et je te demande pardon :
je n'aurais pas du agir et utiliser cette réserve AVANT de t'en parler
(même si tu m'en avais fait la proposition par téléphone.)
Tu me l'as reproché au téléphone et tu as eu raison.
J'ai sûrement eu tort d'essayer de te « ménager » et de d'essayer de ne pas t'inquiéter en te présentant cela comme de la gestion « sans soucis » :
il semble que je me suis trompé et que j'ai provoqué l'effet inverse de celui escompté !
Et c'est ce qui m'embête le plus.

La situation à fin Juillet est la suivante :

La réserve disponible est utilisée et les mensualités passent de 350 à 485 €.

Et bien évidement, je ne te propose pas de prendre en charge les 135 € d'écart, mais la totalité des 485 €.

En ce qui concerne ton compte courant, le solde créditeur a baissé de 7.100 € (la somme empruntée et « non utilisée ») mais il présente toujours, bien sûr, un solde positif (largement suffisant pour couvrir les dépenses courantes : loyers etc...)

JE T'AI DONC EMPRUNTE 7.100 (sur compte courant) + 5.600 (réserve Médiatis) = 12.700 €

ET JE PRENDS A MA CHARGE LE REMBOURSEMENT DE 20.800 €
(à raison de 485 € / mois)

EMPRUNTER 12.700 € ET EN REMBOURSER 20.800 ... n'est théoriquement pas une très bonne opération financière pour moi, mais :

1) cela m'arrange en ce moment
2) cela me permet de finir de te rembourser des prêts dont tu m'avais fait cadeau (depuis la Cadillac en 1991 jusqu'au prêt en partie remboursé à Alexandre)
3) cela doit, normalement, t'arranger .... sauf si cela devient une cause de souci et de stress

Bref, j'ai pensé que cela nous arrangeait tous les deux.

2) « embringué dans mes affaires » :

juste un mot là-dessus, mais très rapide :

je « jongle » chaque mois avec des chiffres qui ne sont pas très élevés pour une Entreprise mais qui sont plus élevés que ceux des particuliers.
Si, en gagnant 3.500 ou 4.000 € par mois, je devais rembourser 2.500 € de dettes ... la situation ne serait pas très favorable ... (je ne pourrais payer que mon loyer !)

Les 10.000 € de recettes habituelles par mois représentent :
1.200 € de Caisse d'Allocations Familiales (donc acquis)
1.500 € de virements des établissements ayant signé un abonnement mensuel (au lieu d'un paiement cash)
= 2.700 € de recettes fixes / mois
Et il me reste 22 jours par mois pour obtenir le reste sur le terrain, à savoir : 7.300 € ...

A raison de 400 à 600 € par hôtel, cela représente 12 à 18 contrats par mois ...
(soit environ 3 à 5 contrats par semaine ... quand je travaille seul. Et seulement 1 ou 2 quand j'ai des revenus provenant d'Agents qui travaillent pour moi.)

J'AI DONC UNE MARGE DE MANŒUVRE ASSEZ LARGE, et 600 ou 1.200 € de plus par mois ne représentent que peu de travail supplémentaire (contrairement à un salarié ... qui est dans l'impossibilité d'augmenter ses revenus de cette façon.)

Il n'y a donc aucun souci à se faire !
J'insiste sur ce point.

Et utiliser ta réserve disponible me dépanne bien,
mais ne « t'embringue pas dans mes affaires » ...
lesquelles sont saines et nous font vivre depuis 10 ans ...
à raison de 120.000 € de revenus par an ...

Mon cher Papa, je t'embrasse et te dis à Vendredi pour en discuter :
si tu vois un inconvénient à ce plan, je pourrais toujours me débrouiller (plus difficilement, c'est vrai) pour faire face au problème ponctuel.